

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze mars à 18h00, les Membres du Comité du Syndicat se sont réunis, en session ordinaire, à la salle polyvalente, Rue du Stade à USSEL, sous la Présidence de M. Pierre CHEVALIER

**PRESENTS** : voir liste des délégués présents en annexe

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MICHON Jean-François

Date de convocation : 13/02/23

Membres en exercice : 134	Présents : 91	Votants : 91	Pour : 91	Abstention : 0	Contre : 0
---------------------------	---------------	--------------	-----------	----------------	------------

Référence DIEGE :	2023-03-14-05
Objet :	Affectation des résultats 2022 - Budget principal

Monsieur le Président expose aux membres du Comité qu'il est nécessaire de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget principal.

Il indique que les résultats se décomposent comme suit :

FONCTIONNEMENT	TOTAL
Dépenses N	2 321 157,56 €
Recettes N	7 372 948,83 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>5 051 791,27 €</b>
Résultat antérieur (002) N-1	1 786 914,31 €
<b>Excédent de fonctionnement à affecter N+1</b>	<b>6 838 705,58 €</b>

INVESTISSEMENT	TOTAL
Dépenses N	11 010 181,44 €
Recettes N	6 927 399,66 €
<b>Résultat de l'exercice N</b>	<b>- 4 082 781,78 €</b>
Résultat antérieur (001) N-1	7 412 526,04 €
<b>Résultat global N à reporter N+1 (001)</b>	<b>3 329 744,26 €</b>
Restes à réaliser - Dépenses N	145 000,00 €
Restes à réaliser - Recettes N	- €
Solde des Restes à Réaliser N	- 145 000,00 €
<b>Excédent d'investissement</b>	<b>3 184 744,26 €</b>

AFFECTATION DU RESULTAT	
Excédent d'investissement à reporter N+1 (001)	3 329 744,26 €
Excédent de fonctionnement capitalisé N+1 (1068)	- €
Excédent de fonctionnement N+1 (002)	6 838 705,58 €

Après délibération, les membres du Comité acceptent cette proposition.

Fait et délibéré à USSEL,  
Le 14/03/2023  
Le Président du Syndicat,  
Pierre CHEVALIER

